

ÉCHANGE DE PRATIQUES TROP D'EAU PAS ASSEZ D'EAU

Agriculteurs - ouvert à toutes et tous : Cultivateurs, éleveurs
maraichers.. raisonné, bio, sols vivants, conventionnel

17H-18H

SORTIE TERRAIN

**Créer et entretenir
une mare agricole**

Sortie animée par le
Conservatoire des Espaces
Naturels de Bourgogne, basée
sur le projet et parcelles de
l'agricultrice
hôtesse

18H-19H

RESTITUTION ET
ÉCHANGES

**Valoriser ses bonnes
pratiques de gestion de
l'eau à la ferme**

Restitution d'une enquête sur les
leviers économiques et juridiques
menée auprès d'agriculteurs et
d'institutions locales



YONNE ET NIÈVRE

ANALYSE EXPLORATOIRE ET TERRITORIALE DES LEVIERS FINANCIERS ET JURIDIQUES FAVORISANT L'ADOPTION ET LE MAINTIEN DE PRATIQUES DURABLES DE GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE Dans l'Yonne et la Nièvre

PROGRAMME "AgriClimEau : agir en commun"

Par : Lucie LIEGE, responsable du programme Eau-Alimentation-Territoires au
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Yonne et Nièvre

*Sur la base du rapport de stage d'Amira NABLI, ex-stagiaire au CPIE, Institut d'agronomie
de Rennes*

VENDREDI 3 OCTOBRE

17H-19H

A la ferme - Pot convivial

La Forge, SURGY (58500)

Informations auprès du CPIE* :
06.24.41.63.91 - contact@cpie-
yonnenievre.org

*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



YONNE ET NIÈVRE



BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ



Gouvernance

Dimension quantitative
(partage de la ressource).

Dimension qualitative
(préservation de la qualité de
l'eau et des milieux aquatiques).

Un cadre institutionnel et réglementaire complexe ➡ Constitue un processus de gouvernance multi-niveaux.

Enjeu central



La répartition de la ressource entre les différents secteurs économiques implique des **arbitrages** parfois **conflictuels et des solutions adaptées à chaque territoire.**



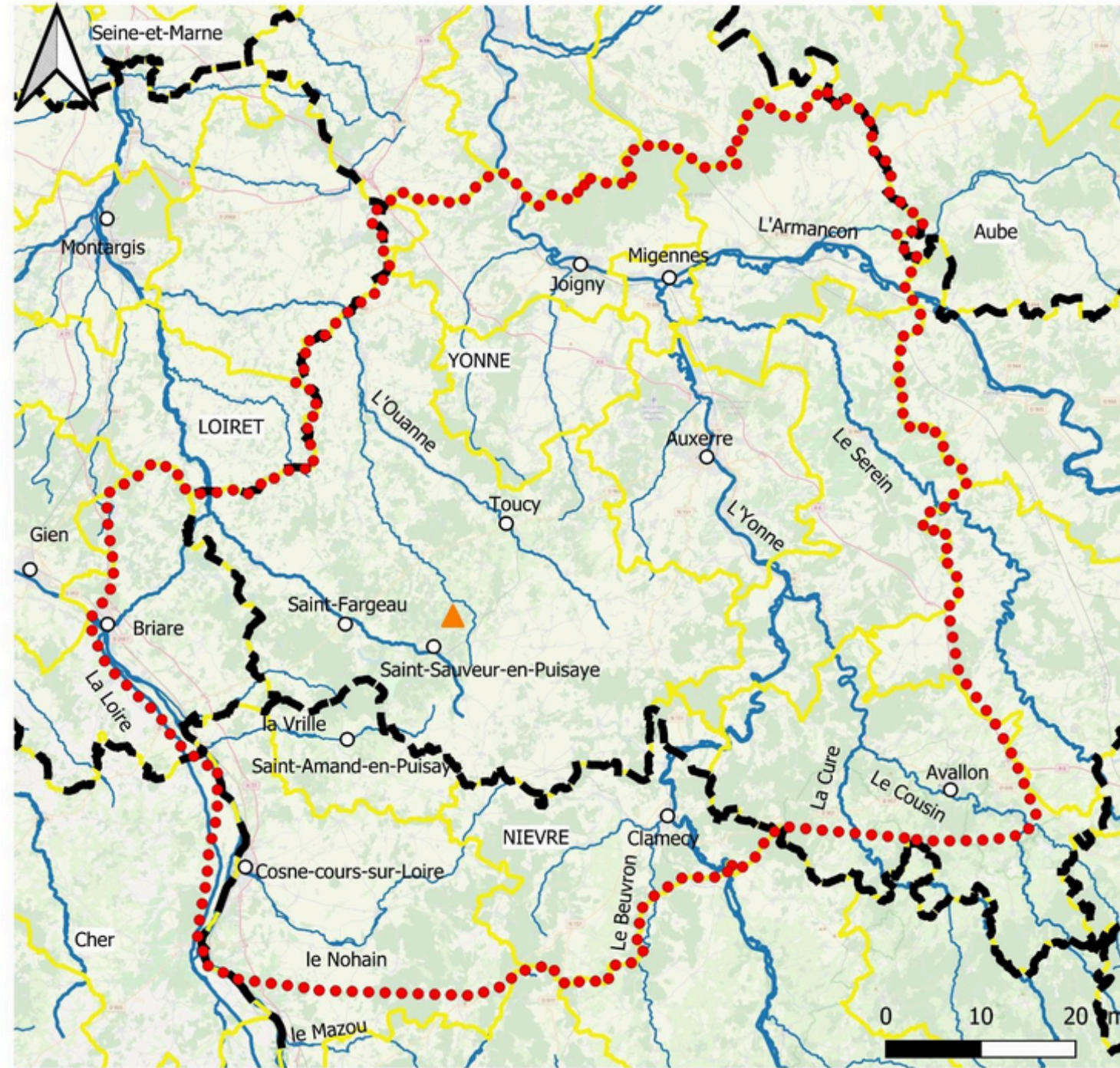
Gouvernance de l'eau

➤ Demeure marquée par **une gestion « en silos ».**

➤ Caractérisée par une **faible articulation** entre les enjeux **quantitatifs** et **qualitatifs.**

LE PROJET AGRICLIMEAU 2024-2027

Présentation du projet et des partenaires



Le territoire d'actions du CPIE et le territoire de projet

Légende

- Territoire du CPIE
- ▲ Siègе du CPIE
- Ville
- Département
- EPCI
- Principaux cours d'eau



YONNE ET NIÈVRE

Le Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement Yonne et
Nièvre

Association membre d'un réseau régional et national
Posture : facilitation de l'action commune en territoire
3 programmes pluri-annuels : ce projet s'inscrit dans le
programme **Eau-Alimentation-Territoires**

BIO Bourgogne-Franche-Comté



BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ

Association fédérant les GAB
(département) et fédérée par la FNAB

Posture : accompagnement
technique et facilitation

*Projet qui s'inscrit dans les
conventions AESN et Conseil
départemental*

LE PROJET AGRICLIMEAU 2024-2027

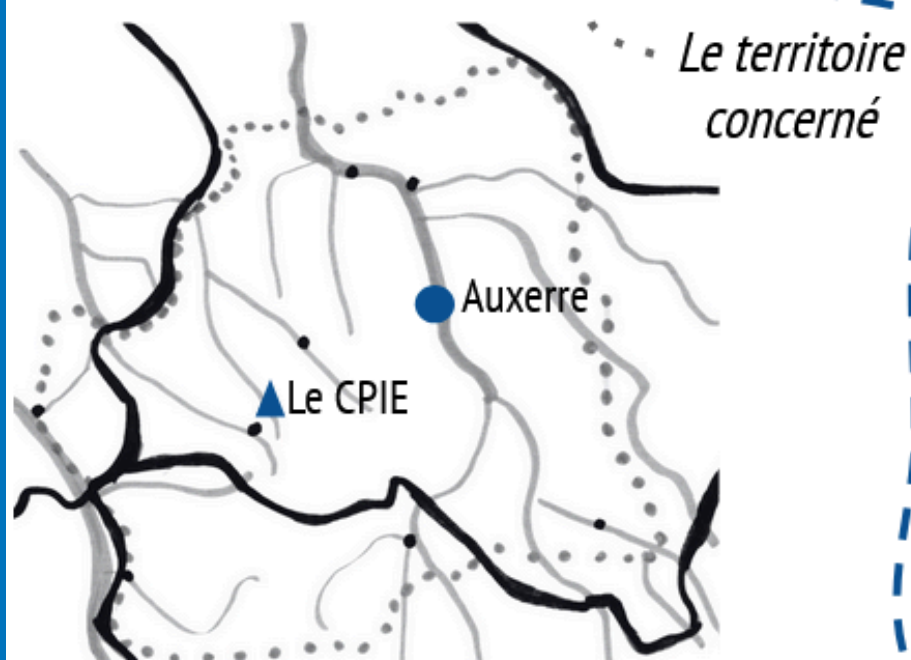
Trop d'eau, pas assez d'eau

Réagir face aux crises, anticiper les prochaines et faire des économies

Le but de la dynamique :

Favoriser l'**adaptation** des fermes au changement climatique et **outiller** les **agriculteurs et conseillers techniques** sur les pratiques de gestion durable de l'eau **de la parcelle au territoire**.

- Identifier ensemble des pratiques agricoles résilientes de gestion de l'eau en stimulant les dynamiques collectives et l'échange de pratiques
- Contribuer aux dynamiques de recherche ascendantes
- Construire et tester un outil d'aide à la décision sur une approche globale de l'eau, de la ferme au territoire, adapté aux contextes locaux
- Valoriser (grand public, de la formation agricole, etc.) et diffuser ces pratiques



Les partenaires



YONNE ET NIÈVRE

Un projet porté par le **CPIE***
Yonne et Nièvre, une
association qui facilite
l'action commune.

Lucie Liege, responsable
Eau-Alimentation-
Territoires.
L.liege@cpie-yonnenievre.org
03.86.45.57.55

ÉCHANGE DE PRATIQUES TROP D'EAU PAS ASSEZ D'EAU LANCEMENT

Agriculteurs - ouvert à toutes et
tous : Cultivateurs, éleveurs
maraichers.. raisonné, bio, sols
vivants, conventionnel

QUANTITÉ
Réagir face aux crises
Anticiper les prochaines
Faire des économies
La place de l'eau dans mon métier
Mes contraintes, mes besoins,
mes difficultés, mes solutions
Quelles pratiques
développer ?
Parlons en !

Informations auprès du CPIE* :
06.24.41.63.91 - contact@cpie-yonnenievre.org
*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

LUNDI 2 DÉCEMBRE

BLIGNY-
EN-OTHE

BLIGNY-
EN-OTHE

Blanchard



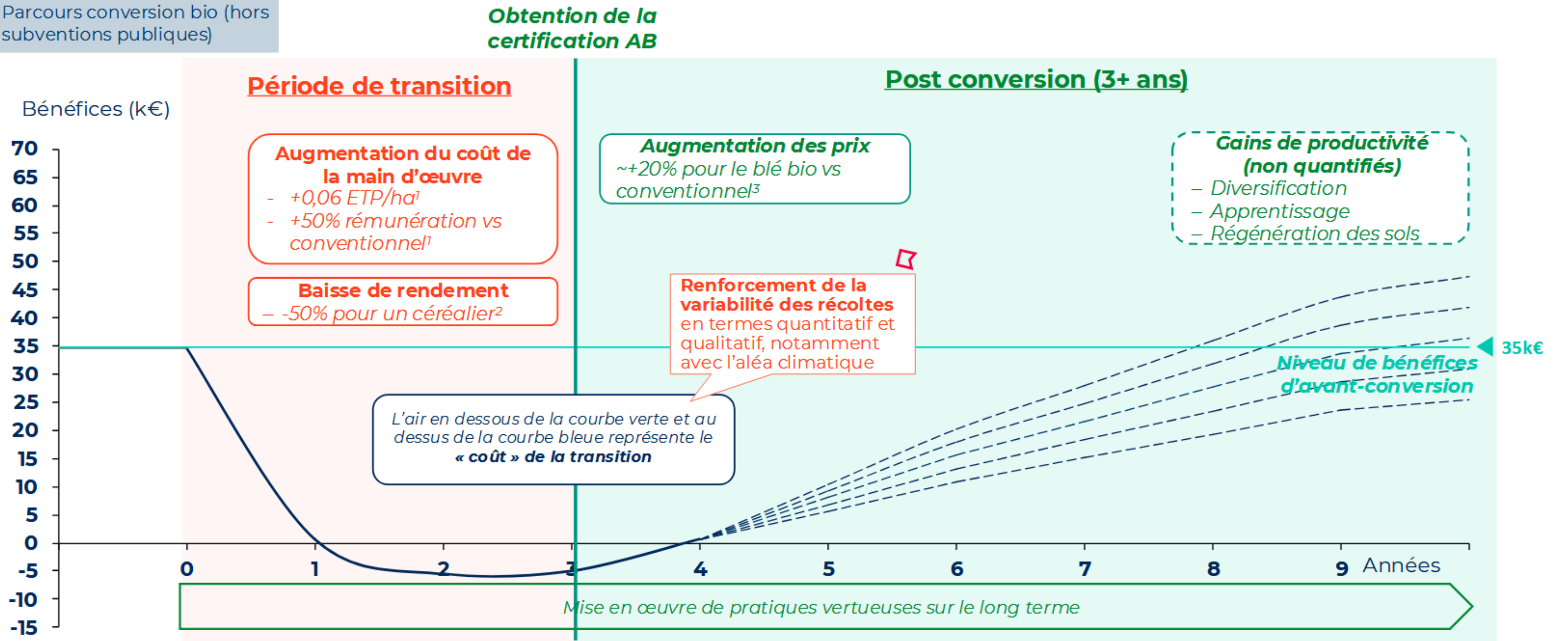
»»»» **CONSTATS** ««««



Sur le terrain, on constate **une demande des agriculteurs d'une meilleure valorisation de leurs pratiques vertueuses de gestion de l'eau** :

- En termes de **communication**, dans un contexte de dialogue difficile sur ces sujets
- En termes de **financements possibles** pour le **changement de pratiques** (prise de risque, matériel, etc.) mais aussi pour le **maintien des bonnes pratiques**

Parcours conversion bio (hors subventions publiques)

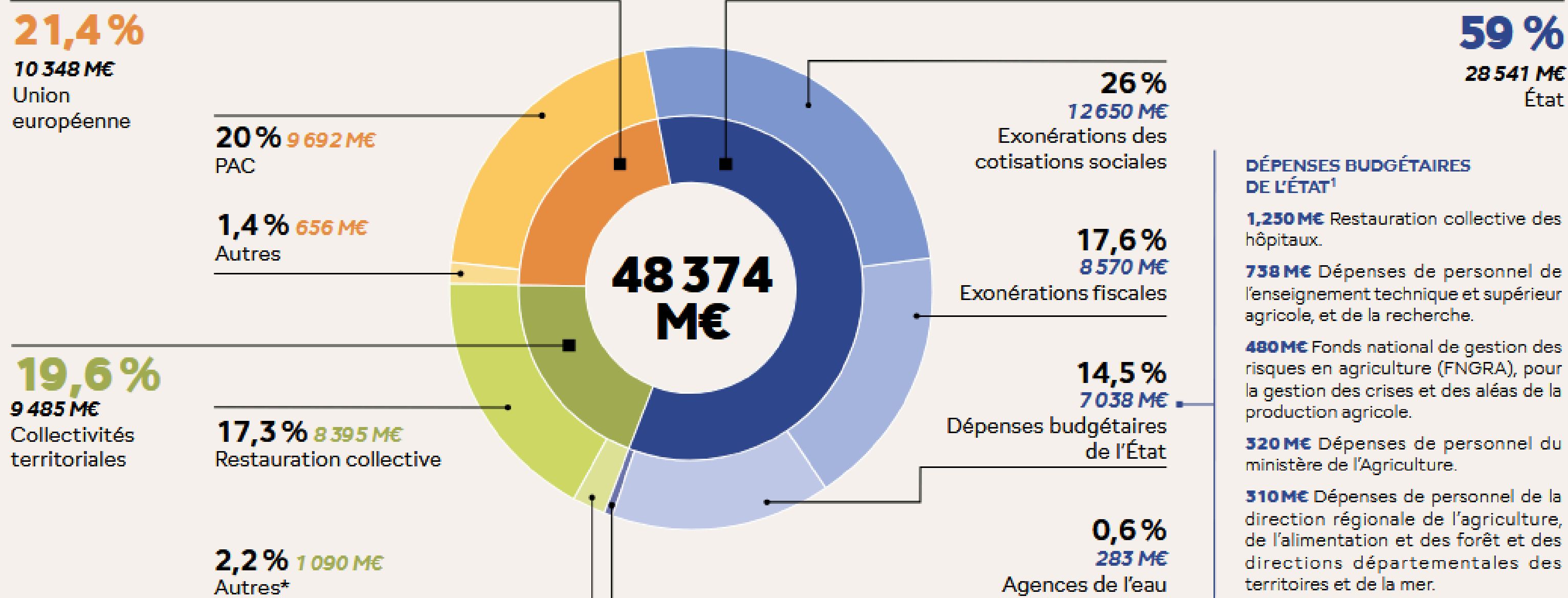


Evolution théorique des bénéfices en conversion bio et agroécologie (hors subventions publiques)

Source : Rapport Financement de la transition agricole : freins et leviers (Mai 2025) - Institut de la finance durable

La situation actuelle : D'où vient l'argent ? Où va l'argent ?

Répartition des sources de soutiens publics au système alimentaire français (2021)



DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT¹

1,250 M€ Restauration collective des hôpitaux.

738 M€ Dépenses de personnel de l'enseignement technique et supérieur agricole, et de la recherche.

480 M€ Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA), pour la gestion des crises et des aléas de la production agricole.

320 M€ Dépenses de personnel du ministère de l'Agriculture.

310 M€ Dépenses de personnel de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts et des directions départementales des territoires et de la mer.

1. Le reste des dépenses budgétaires de l'État représente chacune moins de 4,4 % du total de l'enveloppe.

* Ces dépenses comprennent le financement de l'aide alimentaire par les collectivités et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en lien avec l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie.

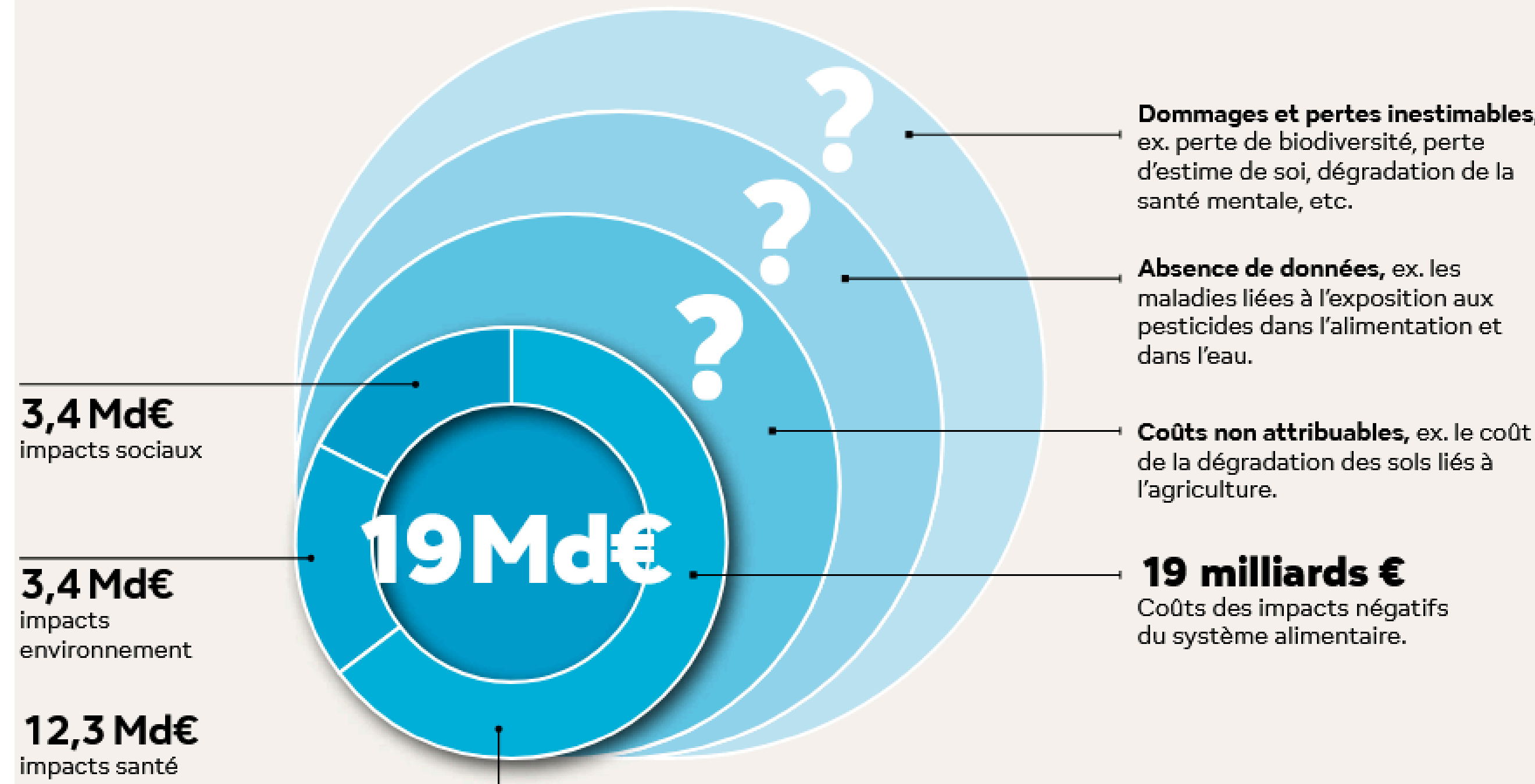
Source : Basic et I4CE, 2024.

“Le prix de notre alimentation n’est pas toujours celui que l’on croit, car il n’est pas seulement celui que l’on paye en caisse.”

“Le problème, et c’est un des enseignements clés de notre recherche, est que plus de 80 % des soutiens publics entretiennent un modèle à l’origine de l’essentiel de ces impacts.”

Source : Rapport “L’INJUSTE PRIX DE NOTRE ALIMENTATION - quels coûts pour la société et la planète” - Secours Catholique, Solidarité Paysans, Réseau CIVAM, Fédération Française des diabétiques

Le coût des impacts négatifs du système alimentaire en France (2021)



1

La Politique Agricole Commune : au cœur de la subsistance des agriculteurs et outil puissant pour leur transition

- Des financements publics considérables et des aides de la PAC fortement conditionnées mais peu incitatives pour mener des transformations globales.
- Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs partiellement dirigées vers la transition
- Des systèmes d'aides silotés à cause de la diversité des interlocuteurs et des dispositifs (Etat, agences, régions,...) qui manquent de vision globale.

Chiffre clé : les aides publiques représentent 44% de la composition de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des agriculteurs. 22% des exploitations seraient déficitaires sans les subventions (23% pour l'agriculture biologique).

INSEE RMI France, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Edition 2024, [lien](#)

2

Les banques : principal interlocuteur financier des agriculteurs

- Les banques, interlocuteurs clés des exploitants dans leurs besoins de financement, **développent une offre pour la transition** (conseils adaptés, prêts bonifiés,...).
- Principalement orienté vers les CAPEX, il **n'assure pas la prise de risque et la transition dans les OPEX**
- D'autres **dispositifs financiers alternatifs** se développent (portage foncier, PSE, crédits carbone,...) dans un contexte de fort taux d'endettement des agriculteurs

Chiffre clé : Le taux d'endettement des agriculteurs atteint 63% en 2024 (même 66% pour les exploitations en agriculture biologique).

INSEE RMI France, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Edition 2024, [lien](#)

3

La chaîne de valeur : une répartition encore insuffisante du coût de la transition

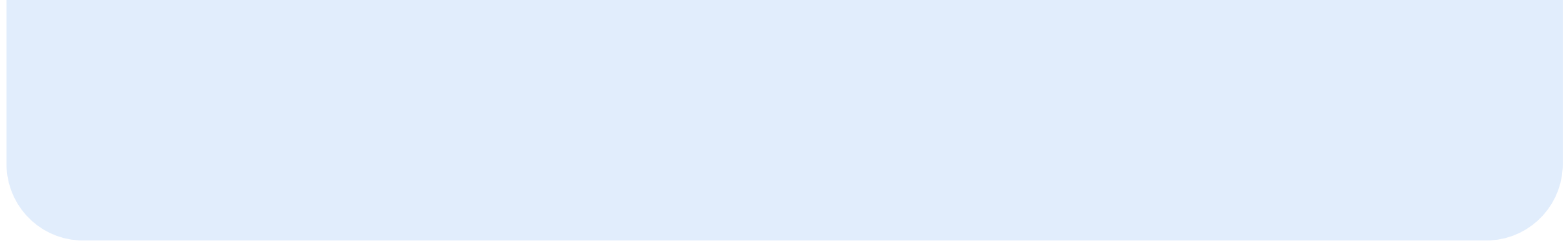
- La transition agricole pose la question de la **répartition du coût** dans l'ensemble de la chaîne de valeur pour garantir la juste rémunération de l'agriculteur
- Pour un **industriel agroalimentaire**, financer et accompagner la transition agricole peut servir à garantir la résilience de leur activité
- **Le distributeur, le consommateur** peuvent-ils payer le coût de la transition ? Comment créer des débouchés aux produits durables ?

Chiffre clé : Pour 100 euros dépensés en France pour l'alimentation, 6,4 € rémunère l'agriculteur français, 25,6 € représentent les produits importés, 10,5 € reviennent à l'industrie agro-alimentaire, 3,1 € aux autres industries, 14,3 € à la restauration, 13,9 € aux services, 15,5 € aux commerces, et 10,5 € payent les taxes.

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Rapport au Parlement, 2024

Synthèse « Diagnostic : premier bilan des leviers existants du financement de la transition agricole »

Source : Rapport Financement de la transition agricole : freins et leviers (Mai 2025) - Institut de la finance durable



ZOOM SUR



Dans ce contexte, les politiques publiques – qu’elles soient européennes, nationales ou régionales – mobilisent déjà divers dispositifs financiers et réglementaires pour protéger la ressource en eau.



LES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour la gestion de l’eau



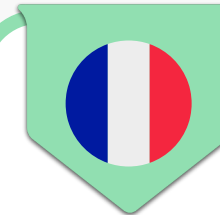
Niveau européen (UE)

• Cadre Réglementaire

- Directive-cadre sur l’eau (DCE 2000/60/CE).
- Directive Nitrates (91/676/CEE).
- Directive Inondations (2007/60/CE).
- Etc.

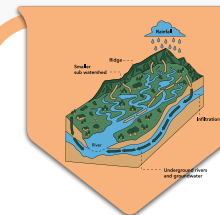
• Outils financiers – PAC 2023-2027 (PSN France)

- MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) (2e pilier FEADER).
- Écorégimes (1er pilier) + bonus haies.
- Aides d’investissement (FEADER/PSN).
- Etc.



Niveau national (France)

- Plan Eau (2023).
- Financement des agences de l’eau (6 bassins) : redevances & programmes d’intervention 2025-2030 (12e/13e).
- PSE (paiements pour services environnementaux).
- Etc.



Niveau bassin hydrographique

- SDAGE (Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux).
- Programmes d’intervention des Agences de l’eau 2025-2030 (12e/13e).
- PGRI (Plan de Gestion des Risques d’Inondation) et PAPI (Programme d’Actions de Prévention des Inondations).



Niveau régional / local

- SAGE (Schéma d’aménagement et de gestion de l’eau).
- SRADDET (Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires)
- PCAET (intercommunalités), SCoT/PLU(i).
- PTGE (Projets de territoire pour la gestion de l’eau).
- ZSCE (Zones soumises à contraintes environnementales).
- ORE (Obligations réelles environnementales).
- Etc.



L'enquête de stage

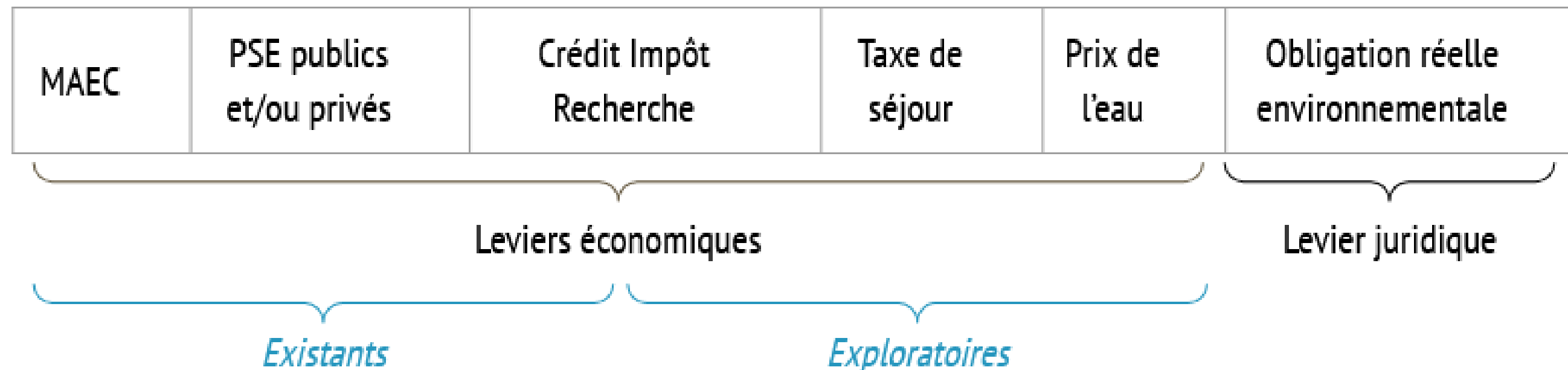


La demande : se focaliser sur certains leviers économiques avec **une dimension territoriale**, pour **estimer leur pertinence locale / efficacité / applicabilité**

et, s'ils sont pertinents, **stimuler leur déploiement**

+ ne pas réfléchir à un levier unique mais à leur imbrication dans une trajectoire de transition

+ étudier des leviers juridiques pour **doublerment sécuriser dans le temps le maintien** de certaines pratiques



Dispositifs écartés :

Écorégimes : trop accessibles, peu incitatifs.

Aides à la conversion/maintien bio : disparition de l'aide au maintien et ralentissement des conversions.

ZSCE : non appliquées localement.

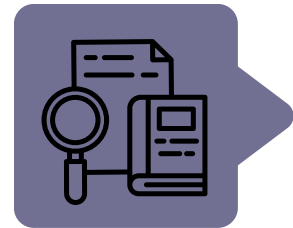


MÉTHODOLOGIE



Démarche méthodologique et dispositif d'enquête

Appuyée sur 3 volets complémentaires :



Analyse bibliographique

01



Enquêtes auprès des agriculteurs

02



Enquêtes auprès des institutions
et acteurs privés

03



Traitement et analyse
croisée des données

04



Enquêtes auprès des agriculteurs

🎯 Objectif

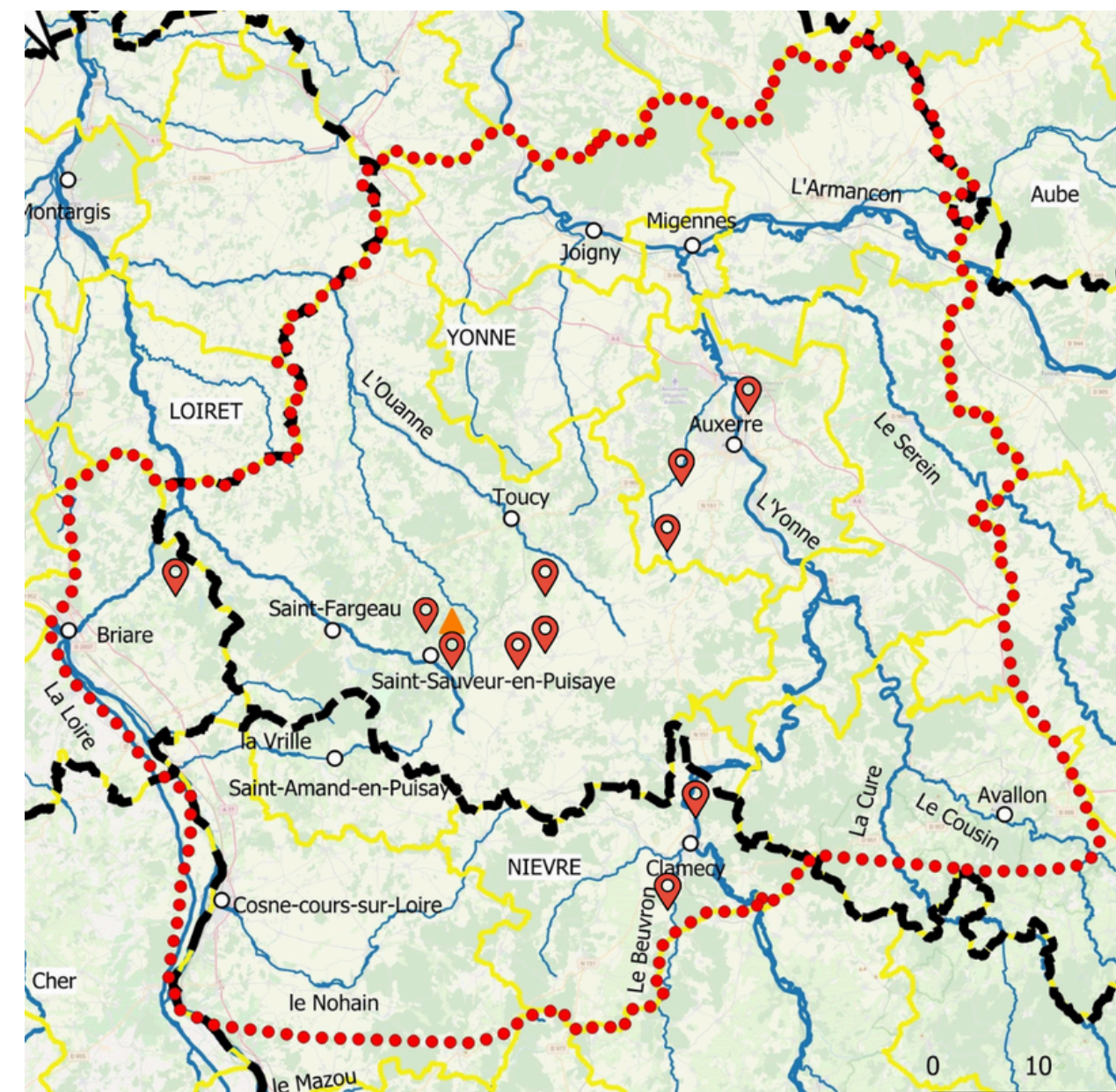
- Mieux comprendre les motivations, freins et perceptions des agriculteurs vis-à-vis de la gestion durable de l'eau et des dispositifs d'accompagnement (MAEC, PSE, etc.), ainsi que leur acceptabilité et leurs perspectives sur de nouveaux leviers proposés par le CPIE.

🔍 Méthodologie

- Type d'enquête : 10 entretiens semi-directifs.
- Outil : guide d'entretien en 4 étapes (infos exploitation, gestion de l'eau, perception des dispositifs, perspectives et recommandations).

🌍 Stratégie d'échantillonnage

- Diversité des systèmes agricoles et des contextes environnementaux pour refléter la pluralité du territoire.
- Modes de conduite (AB/Conventionnel..)
- Implantations différenciées : AAC, zones humides, sites Natura 2000, proximité cours d'eau.
- Mise en évidence de profils contrastés : agriculteurs déjà engagés, intéressés ou réticents aux aides.



Carte de la localisation des agriculteur.rices entretenu.es sur le territoire du CPIE YN



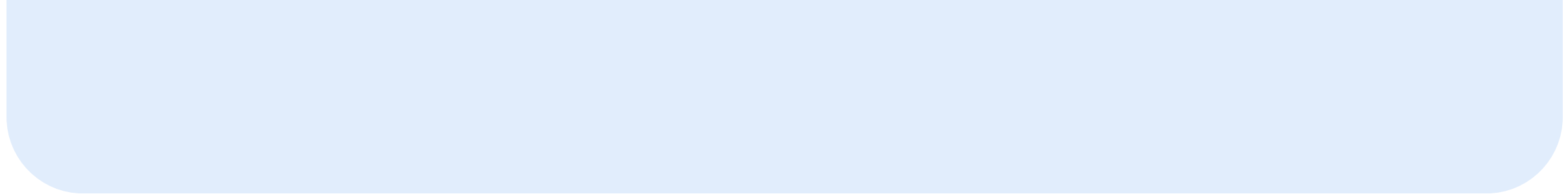
Enquêtes auprès des institutions et acteurs privés

🎯 Objectif

- Comprendre la diversité des points de vue institutionnels sur la gestion durable de l'eau.
- Identifier convergences et divergences entre monde agricole et acteurs institutionnels.
- Explorer la mise en œuvre et l'adaptation territoriale des dispositifs (MAEC, PSE, ORE, financements innovants).

🔍 Méthodologie

- **28 entretiens** menés auprès d'un **panel varié** : services d'État (DRAAF, DREAL, DDT...), chambres d'agriculture, agences de l'eau, syndicats, associations, conseils départementaux, offices de tourisme.
- Acteurs **privés** intégrés :
 - Cabinet de conseil spécialisé dans le **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** pour évaluer opportunités/limites de ce financement.
 - Entreprise Agroalimentaire pour comprendre l'appropriation des PSE privés.
- **Guide d'entretien** : un guide général , décliné en sous-guides adaptés à chaque type d'acteur selon ses missions, son rôle et son échelle d'action.



RÉSULTATS



1. PRÉSENTATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

- Inscrites dans le **Plan stratégique national (PSN)**.
 - Financement **FEADER (2nd pilier de la PAC) + État**.
 - **Contrats volontaires**, souvent sur **5 ans**.
- MAEC: Programmation 2023-2027**



Incitent financièrement les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat tout en compensant les surcoûts ou les pertes de revenus liés à la mise en œuvre de ces pratiques.

Principales innovations :

Simplification du catalogue national.

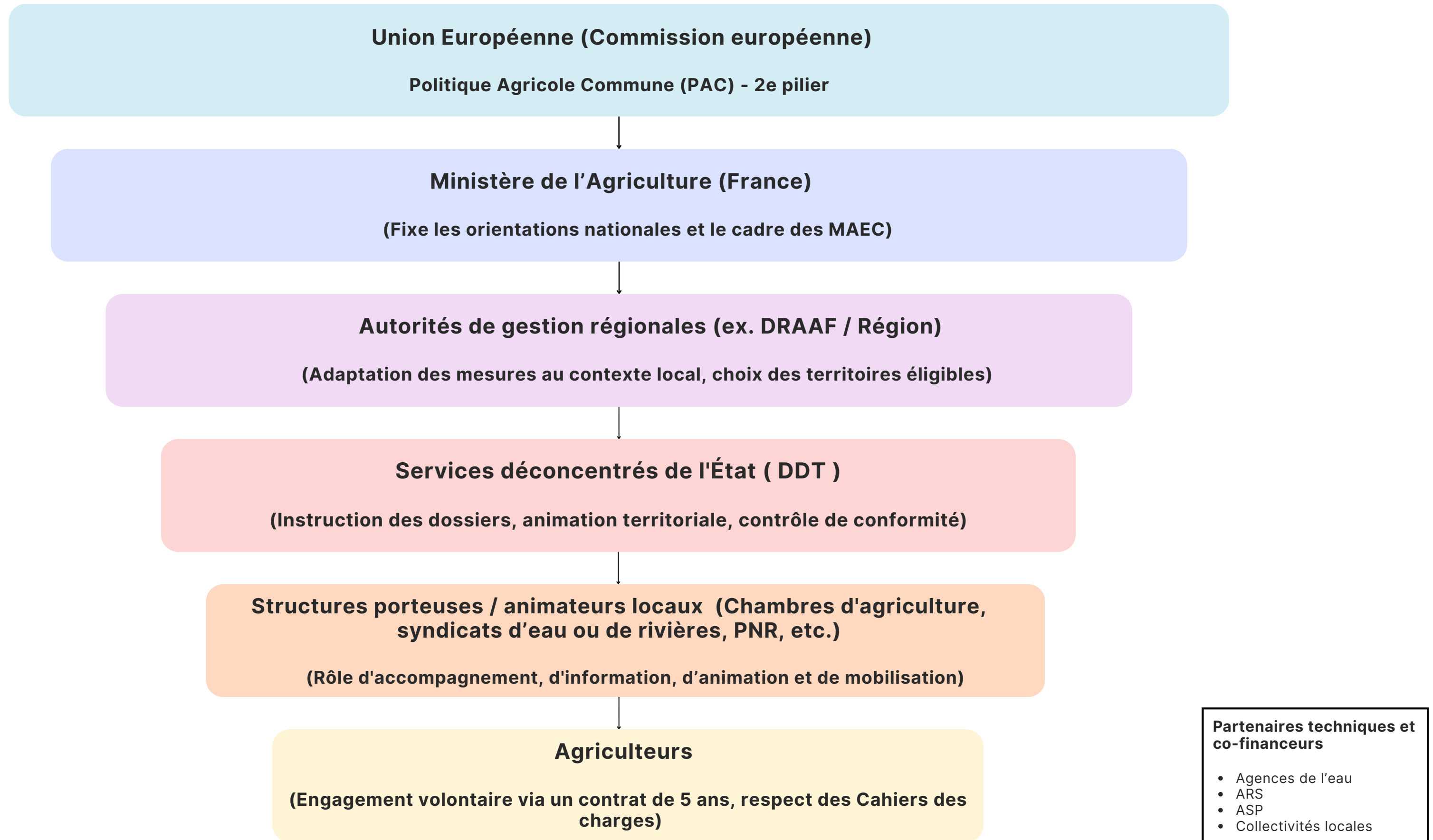
Introduction de diagnostics agroécologiques et formations obligatoires.

Plus de souplesse (90 % des compartiments à engager).

Nouvelles thématiques (gestion quantitative de l'eau).

Éligibilité élargie : une seule parcelle en zone prioritaire suffit désormais.

GOUVERNANCE DES MAEC



Bilan de synthèse des contractualisations 2015-2019

Chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté :

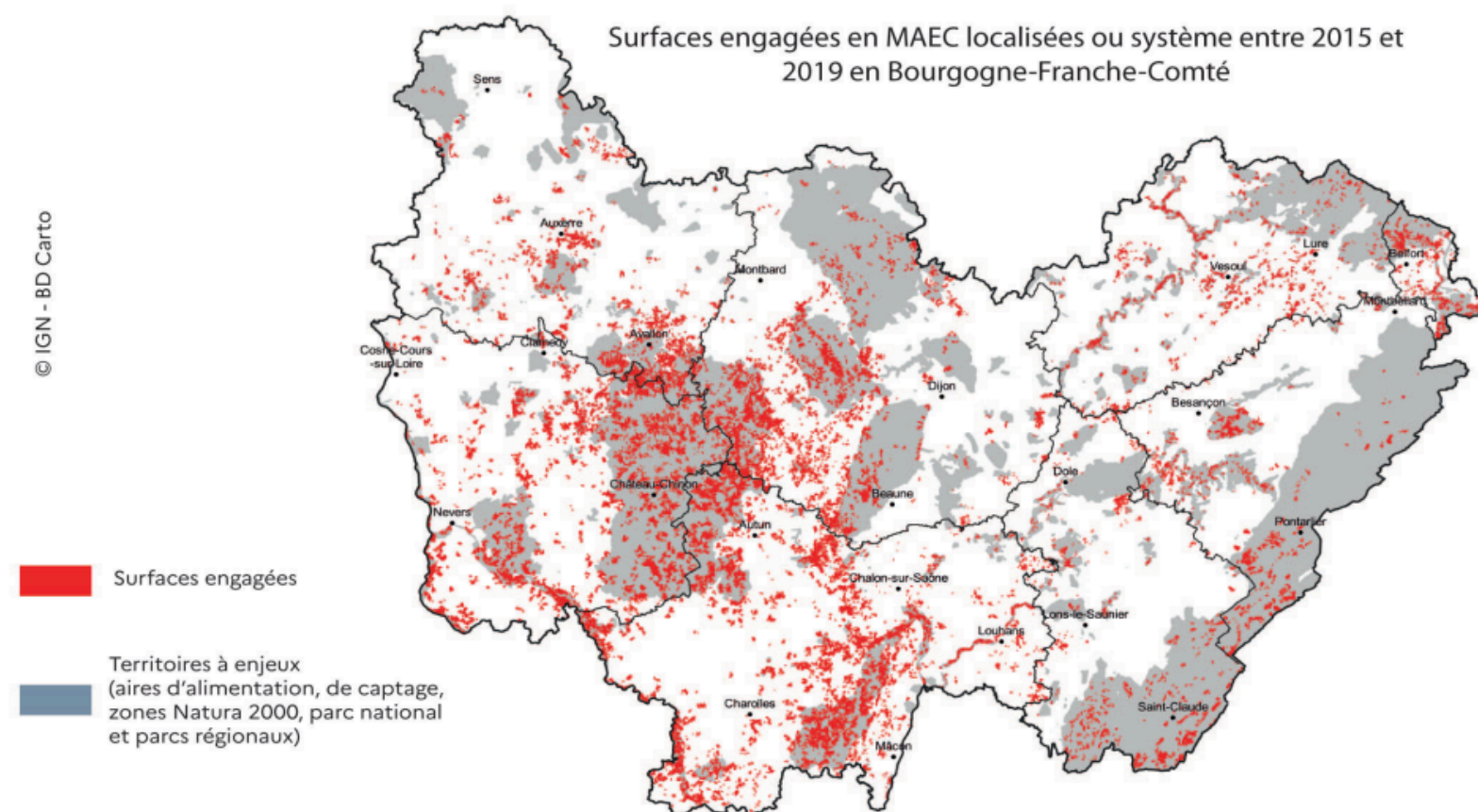
- **2 657 exploitations** en Bourgogne-Franche-Comté engagées sur 26 404 exploitations régionales
⇒ Plus d'une exploitation sur 10 s'est engagée dans au moins une MAEC dans la région
- **123 territoires** ont proposé des MAEC sur les campagnes 2015-2019 dont 62 territoires à enjeu eau
- **146 600 * ha** engagés sur 2,56 millions d'ha de SAU en Bourgogne-Franche-Comté
⇒ 5,7 %* de la SAU régionale engagée en MAEC
⇒ 24,3 %* de la SAU des territoires à enjeux (biodiversité ou eau) engagés en MAEC
⇒ 7e rang des régions françaises pour sa part de surface agricole engagée en MAEC
- **86,3 millions d'€** engagés sur les campagnes de 2015 à 2019, dont 60 % FEADER. Sur les montants engagés en tant que cofinanceurs par les organismes publics, 88 % viennent de l'Etat, 7 % des agences de l'eau, 2 % des départements et 1 % de la région.

* Les parcelles engagées dans plusieurs MAEC n'ont été comptabilisées qu'une seule fois

Source : Bilan des contractualisations MAEC souscrits sur la période 2015/2019 en BFC

Agreste - DRAAF

Figure 4 : Cartographie globale des surfaces contractualisées.



Source: télépac - Suivi des engagements 2019 - traitement DRAAF

Opérateur	Campagne	Territoire ciblé (département)	Enjeux principaux	Enjeux sous-jacent	Mesures proposées		Surface totale engagée (ha)	dont surface création de prairie (ha)	Engagements spécifiques	Nombre exploitation
SMBVA + Chambre agriculture de l'Aube	2017	Vallée humide de l'Armançon (89, 10)	Zone humide Biodiversité	Soutien élevage Maintien prairie	Création de prairies temporaires Gestion extensive de prairies humides (réduction d'intrants, limitation chargement) Retard de fauche		1854	865		54
SMBVA + Chambre agriculture de l'Aube	2018	Vallée humide de l'Armançon (89, 10)	Zone humide Biodiversité	Soutien élevage Maintien prairie	Création de prairies temporaires Gestion extensive de prairies humides (réduction d'intrants, limitation chargement) Retard de fauche		963			44
SMBVA	2019	Bassins d'alimentation de captage sur les communes Mont-Saint-Sulpice, Aisy-sur-Armançon, Villon, Etivey (89)	Qualité eau	Biodiversité	Création de prairies temporaires avec absence de fertilisation		41	41		7
SMBVA	2020	Bassins d'alimentation de captage sur les communes Mont-Saint-Sulpice, Aisy-sur-Armançon (89)	Qualité eau	Biodiversité	Création de prairies temporaires		23	23		5
SMBVA	2021	Bassins d'alimentation de captage sur les communes Mont-Saint-Sulpice (89), Marolles-sous-Lignièrès (10)	Qualité eau	Biodiversité	Création de prairies temporaires		44	44		8
SMBVA	2023	Vallée humide de l'Armançon (89, 10)	Zone humide Biodiversité	Soutien élevage Maintien prairie	Création de prairies permanentes Gestion extensive de prairies humides (réduction d'intrants, limitation chargement) Retard de fauche et de pâturage Entretien durable des haies et des mares		1108	45	62 mares	36
EPAGE Armançon + Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne	2025	Tête de bassin versant de l'Armançon - Auxois (21) correspondant aux sous-bassins versants de l'Armançon amont, la Brenne, l'Oze et l'Ozerain	Zone humide Biodiversité (notamment chiroptères)	Soutien élevage Maintien prairie	Création de prairies permanentes Gestion extensive de prairies humides (réduction d'intrants, limitation chargement) Retard de fauche et de pâturage Entretien durable des haies et des mares		1690	84	9 mares 450 ml haies	30

* Les données 2025 sont indiquées à titre d'information. Il s'agit d'une estimation correspondant aux demandes qui seront honorées sous réserve des crédits accordés par les financeurs.

2. PERCEPTION ET RETOURS DES AGRICULTEURS ENQUÊTÉS SUR LES MAEC

MAJORITÉ NON ENGAGÉE (7/10)

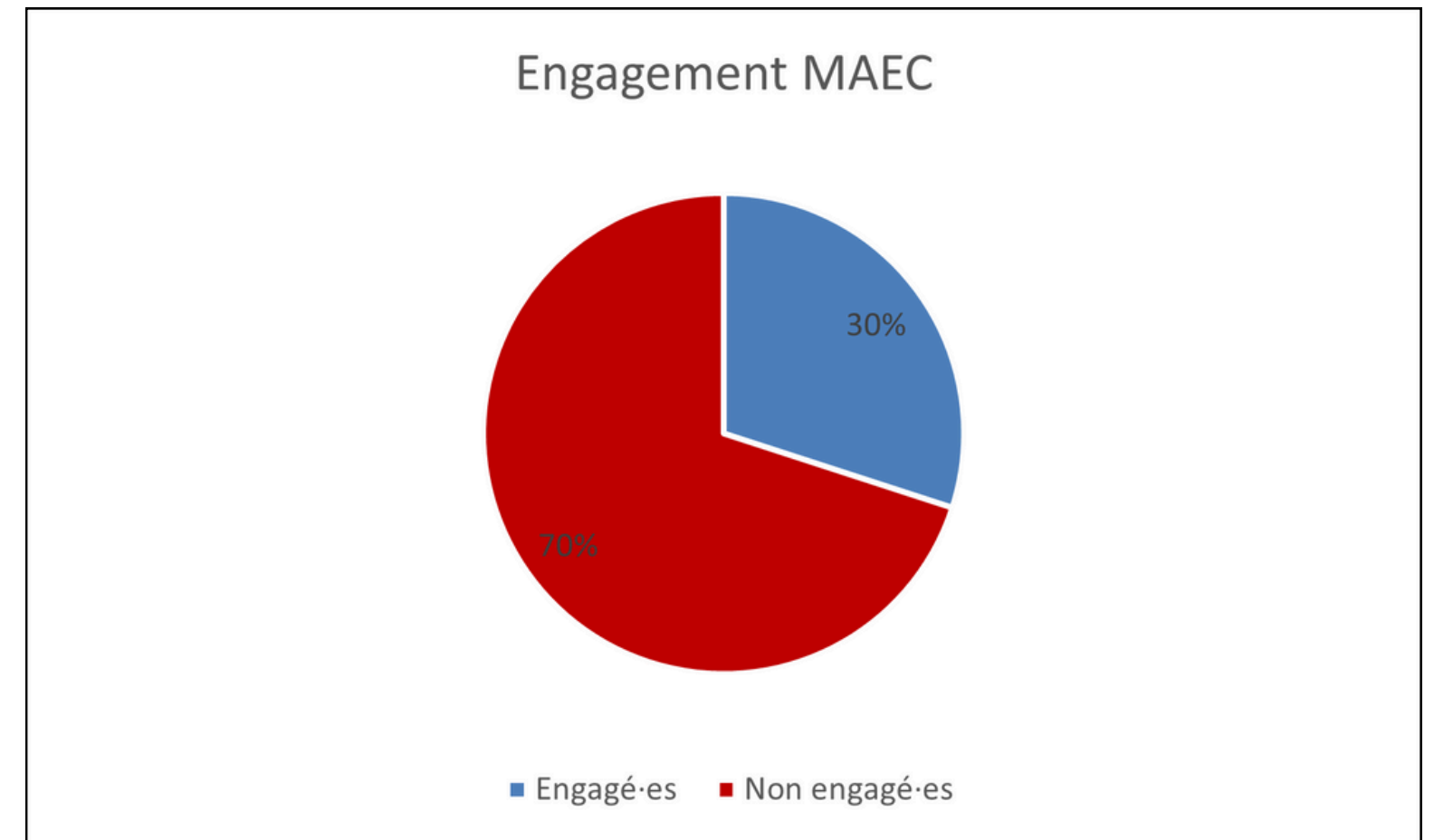
- 3 fermes sur 7 avaient pourtant participé à l'ancienne programmation des MAEC.



Mais expriment aujourd'hui une **forte méfiance** et un **découragement** vis-à-vis du dispositif.

AGRICULTEURS ENGAGÉS (3)

- Retour globalement positif, surtout sur l'apport financier fixe et la sécurisation des revenus.



Répartition des agriculteur·rices engagé·es et non engagé·es dans les MAEC au sein de l'échantillon enquêté

2. PERCEPTION ET RETOURS DES AGRICULTEURS ENQUÊTÉS SUR LES MAEC

a) Lourdeurs administratives

- Complexité du parcours (zones éligibles, diagnostics coûteux, dossiers techniques et administratifs, calendrier strict sur TélépAC).
- Critères de sélection restrictifs (zonage prioritaire, statut de JA, budgets limités).
- Engagement sur 5 ans avec contrôles, registres obligatoires, impossibilité de modifier les engagements.
- Sentiment d'« overdose de paperasse » et d'intrusion .

c) Manque d'accompagnement

- Disparition progressive d'un accompagnement public gratuit et de proximité ; services devenus payants.
- Ressources humaines insuffisantes chez les opérateurs, territoires trop vastes pour un suivi régulier.
- Défiance envers les Chambres d'agriculture et perception d'une marchandisation des services.

Principaux freins à l'engagement dans les MAEC

b) Insuffisance de la rémunération

- Aides jugées trop faibles face aux pertes de rendement ou aux investissements nécessaires.
- Plafonds financiers (12 000 € par exploitation) inadaptés aux exploitations de taille moyenne ou grande.
- Décalage entre annonces et paiements effectifs, nourrissant la défiance.

d) Cahier des charges rigide

- Exigences fortes en matière de rotation, intrants et assolement ; difficultés à s'adapter aux aléas climatiques.
- Obligation d'introduire des cultures à bas intrants (chanvre, luzerne) sans débouchés locaux viables.
- Engagement sur 90 % de la SAU décourageant les exploitations partiellement situées en zone sensible.

2. PERCEPTION ET RETOURS DES AGRICULTEURS ENQUÊTÉS SUR LES MAEC

e) Crainte des sanctions

- Pénalités financières lourdes en cas d'erreurs administratives ou de non-conformité, même involontaire.
- Climat d'insécurité renforcé par la suppression des tolérances ou rétroactivités depuis 2023.

g) Méconnaissance et communication insuffisante

- Canaux actuels (newsletters, réunions) peu efficaces pour toucher tous les agriculteurs.

Principaux freins à l'engagement dans les MAEC

f) Délais de paiement trop longs

- Versements pouvant arriver avec 1 à 2 ans de retard, compromettant la trésorerie et la planification.

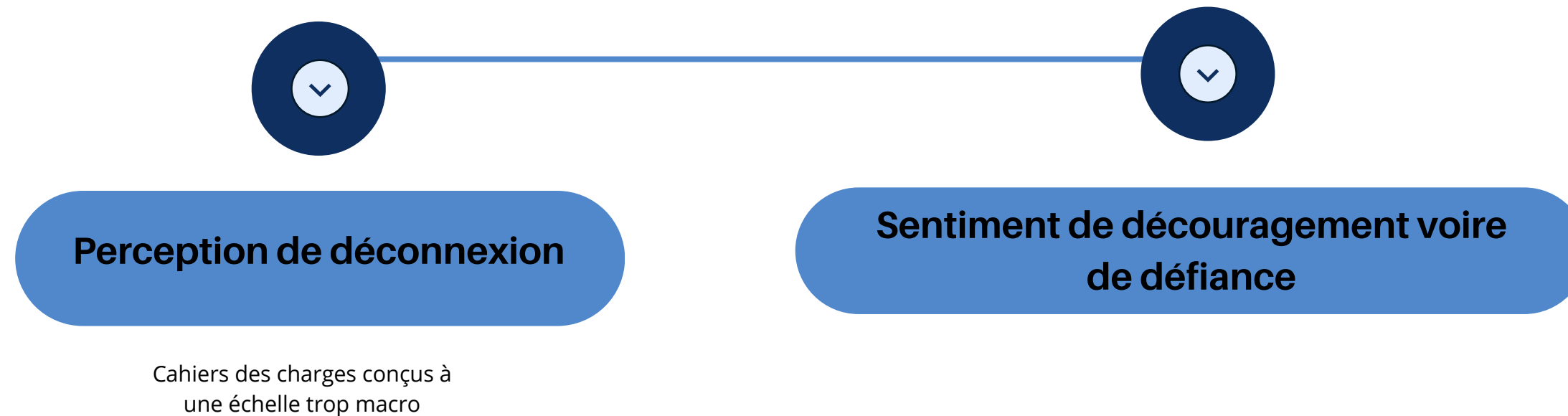
h) Manque de lisibilité et instabilité à long terme

- Incertitude sur la pérennité des soutiens publics et débouchés économiques.
- Sélection budgétaire a posteriori perçue comme un manque de transparence.
- Besoin exprimé de stabilité et de clarté pour s'engager durablement.

2. PERCEPTION ET RETOURS DES AGRICULTEURS ENQUÊTÉS SUR LES MAEC

Un fossé entre institutions et agriculteurs

Un écart manifeste entre les représentations institutionnelles et la réalité vécue par les agriculteurs sur le territoire d'étude



Une coordination inter-institutions à améliorer

- Organisation en silos
- Une forme de cloisonnement entre structures



Freine la construction d'une vision **partagée** et **transversale** des enjeux territoriaux.

3. LE RECOURS AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) : VERS UN BASCULEMENT DES MAEC AUX PSE ?

De la compensation à la rémunération des services écosystémiques.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

01

- **Mécanisme volontaire** et **contractuel** rémunérant directement les **services rendus** par les agriculteurs (qualité de l'eau, biodiversité, climat).
- **Internalise** les externalités positives, **valorise** les pratiques durables.

MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

02

- **Expérimentation nationale** lancée en **2020** (Plan biodiversité 2018, Plan eau 2023).
- Portage par collectivités, syndicats d'eau, associations.
- **2023 : 121** projets, **2 700** exploitations, **250 000** ha (69 % orientés qualité de l'eau).
- Paiement moyen **90-130 €/ha/an** indexé sur des indicateurs de résultats.
- Financeurs **publics** ou **privés**, avantages monétaires ou en nature.

CONSTAT GÉNÉRAL

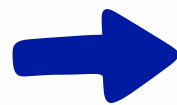
UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES PSE



Les agriculteurs interrogés montrent un fort soutien au principe des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), même si la majorité n'en bénéficient pas actuellement.

Témoignage d'une agricultrice bénéficiaire du PSE de la ville de Clamecy:

« C'était un bon équilibre entre ce qu'on pouvait faire, nos pratiques agricoles et notre volonté de préserver l'eau, sans avoir une épée au-dessus de la tête. Ce genre de dispositif, il faut le pérenniser. »



Une alternative crédible et souhaitable aux dispositifs actuels ?

L'EXEMPLE DU PSE RÉGÉNÉRATIF DE "POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT" – PROJET COVALO

COVALO : BÂTIR DES COALITIONS TERRITORIALES PUBLIC-PRIVÉ POUR ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT ET TECHNIQUEMENT LA TRANSITION AGRICOLE



Expérimentation en cours

6 coalitions

pilotes portées par des acteurs locaux de la collecte et de la 1^{ère} transformation engagés dans une démarche pionnière sur leur territoire

Le comité des parties prenantes




DES PRIMES FILIÈRES

- Basées sur des contrats agroécologiques (IR>40)
- Encourageant la progression des fermes



LIMITES

- Mise en œuvre **complexe** car elle dépend d'un **cadre juridique** et **administratif** défini à plusieurs échelles.
 - La question de la pérennité du financement reste majeure : reposent souvent sur des fonds publics **limités** dans le temps et en stabilité, tandis que les contributions privées demeurent encore trop **marginales** pour garantir leur **pérennité**.
 - **Expérimentation récente** en France, avec peu de retours d'expérience, ce qui limite la capacité à évaluer son efficacité à plus grande échelle.
- 

4. LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) : SÉCURISER LES ENGAGEMENTS SUR LE LONG TERME

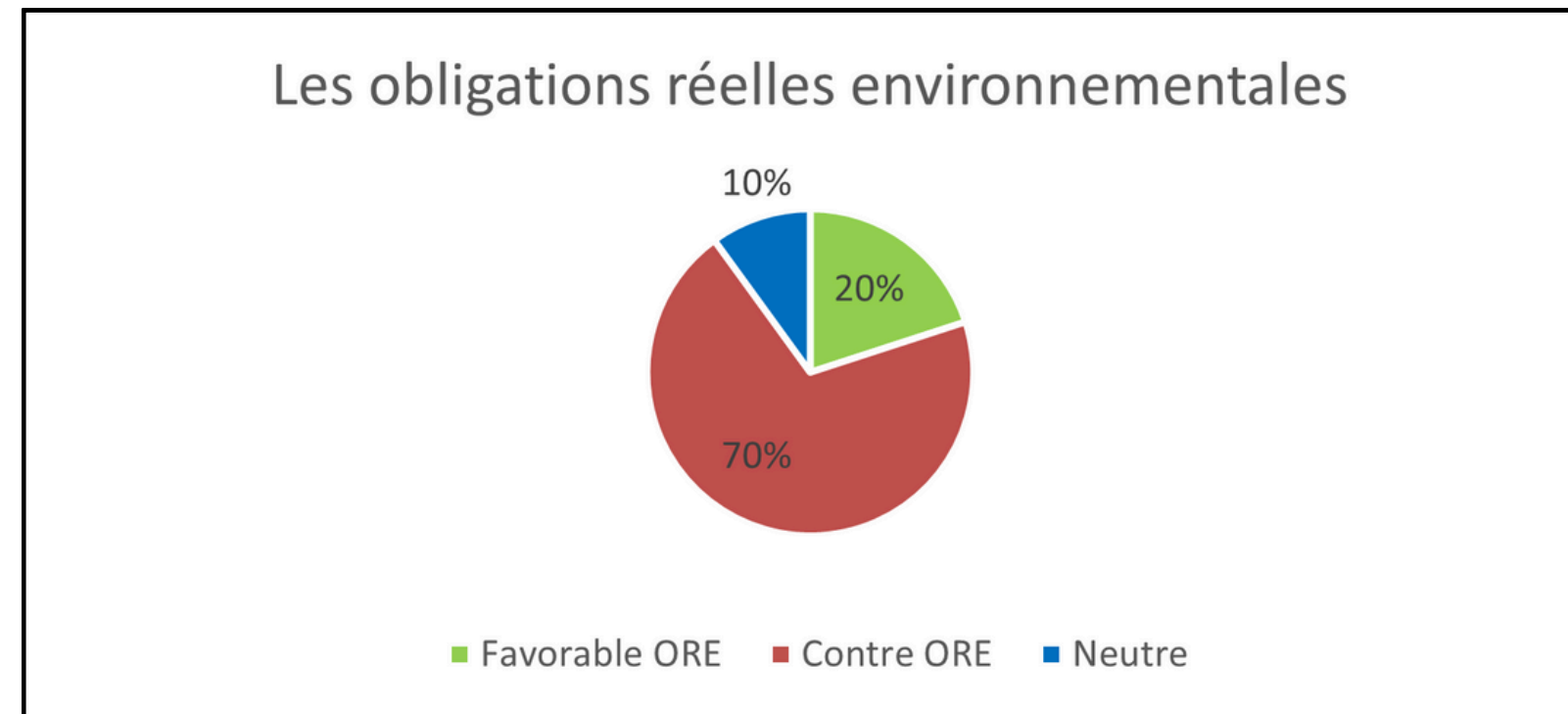
PRINCIPE ET CADRE JURIDIQUE

- Introduites par la **loi biodiversité** du 8 août 2016 (article L.132-3 du Code de l'environnement).
- **Contrat volontaire** entre **propriétaire foncier** et **personne morale** (collectivité, association agréée).
- Engage le bien immobilier sur des **obligations environnementales** (jusqu'à 99 ans).
- **Caractère « réel »** : obligations attachées au bien et non au propriétaire.
- Les ORE apparaissent comme un outil juridique permettant de **pérenniser** dans le temps **les pratiques durables sur le foncier agricole** (engagements opposables aux futurs propriétaires).

MISE EN ŒUVRE ET POTENTIALITÉS

- Déploiement croissant : **130 contrats signés** entre juillet 2022 et décembre 2023 (75 patrimoniaux, 55 compensatoires).
- Depuis **2022** : possibilité de reconnaître les terrains sous ORE comme **zones de protection forte**.
- **Potentialités** : Pérenniser les pratiques durables au-delà des aides temporaires./ Sécuriser la transmission écologique et patrimoniale des exploitations./ Protéger les ressources naturelles (eau, prairies, zones humides).

PERCEPTIONS ET RÉTICENCES MAJORITAIRES DES AGRICULTEURS ENQUÊTÉS



Retour des agriculteurs enquêtés sur les ORE

- Durée d'engagement jugée **excessive** (jusqu'à 99 ans) dans un contexte agricole **incertain**.
- Volonté de préserver **la liberté** de gestion de la ferme, même pour des agriculteurs déjà vertueux.
- Risque de perte de **souplesse** face aux évolutions climatiques.
- Manque de valorisation des efforts déjà engagés et **absence d'incitations financières** claires.
- **Acceptabilité sociale limitée** : *d'avantage d'intérêt pour les agriculteurs proches de la retraite ou en phase de transmission ?*

Conditions de réussite ?



Cadre juridique clair, incitations financières ou fiscales, articulation avec d'autres dispositifs, et implication des acteurs locaux.

5. Analyse des leviers exploratoires

Tarification différenciée de l'eau

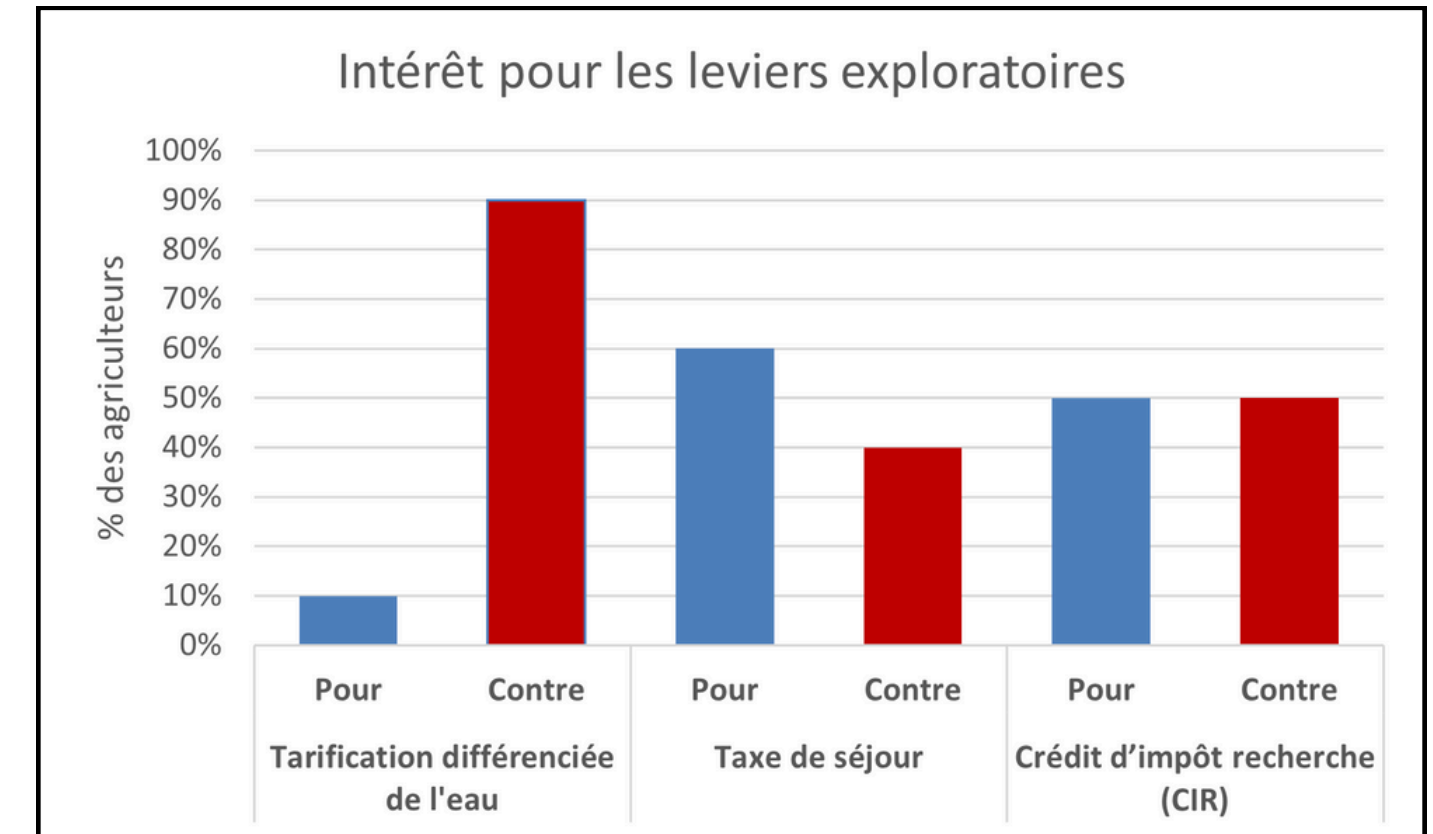
- Un mécanisme **incitatif**, non punitif, pour encourager les pratiques agricoles vertueuses.
- Objectif : **réduire le coût de l'eau** pour les agriculteurs qui adoptent ces pratiques.

Fléchage d'une part de la taxe de séjour vers la transition agricole

- La taxe de séjour est un prélèvement payé par les touristes et destiné au **financement d'actions liées à l'attractivité touristique** (promotion, aménagement, environnement).
- L'idée explorée est de flécher une petite part (ex. 0,10 €/nuitée) vers des **pratiques agricoles durables contribuant à la préservation de l'eau** et des paysages (haies, zones humides, agroforesterie...).

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

- **Dispositif fiscal** permettant de récupérer jusqu'à **30 %** des dépenses de **R&D** (salaires, équipements, etc.).
- Rétroactivité sur **trois ans**.
- Éligible aux expérimentations agricoles si elles remplissent des critères : **nouveauté, créativité, incertitude, systématisme, reproductibilité**.
- Principalement mobilisé par des agriculteurs déjà avancés dans l'innovation.



Dispositif	Type d'incitation	Atouts	Limites
MAEC	Logique de compensation Obligation de moyens	<ul style="list-style-type: none"> + Outil historique et reconnu dans la PAC. + Ciblées sur l'agriculture. + Permet une compensation des pertes de revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> -Dossiers administratifs complexes. -Engagement pluriannuel rigide (peu de flexibilité en cas d'aléas climatiques ou économiques). -Budget limité ; plafonds d'aide insuffisants.
PSE	Logique de rémunération Obligation de résultats	<ul style="list-style-type: none"> + Fortement incitatif + Plus souple et innovant que les MAEC. + Permet de rémunérer des services réellement rendus, même hors cadre PAC. + Peut attirer des financements mixtes publics/privés.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'indicateurs fiables et de suivi coûteux. - Cadre juridique encore expérimental dans certains territoires. - Financements parfois limités dans le temps (projets pilotes).
Tarifification de l'eau	Incitation économique via prix	<ul style="list-style-type: none"> + Encourage la sobriété et l'efficacité dans l'usage de l'eau. + Peut financer des actions de restauration des milieux aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible incitation car prix déjà bas et peu d'irrigation. - Risque d'effet rebond si baisse du prix.
Taxe de séjour	Taxation indirecte	<ul style="list-style-type: none"> + Génère des fonds pour des actions locales + Peut impliquer le secteur touristique dans la gestion de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes dépendantes de l'activité touristique (forte variabilité). - Nécessite un cadre réglementaire et juridique clair. -Peut susciter des oppositions des acteurs touristiques. - Potentiel plus fort dans territoires touristiques à forte attractivité.
CIR	Aide fiscale à l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> + Encourage la recherche de solutions innovantes + Finance du temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> -Principalement orienté vers les entreprises et non les fermes - Manque d'information et dossier potentiellement conséquent malgré l'accompagnement d'un cabinet de conseil
ORE	Incitation juridique	<ul style="list-style-type: none"> + Garantit la pérennité d'un engagement environnemental sur le foncier (propriétaire) + Sécurise les investisseurs publics/privés sur le long terme. + Instrument innovant favorisant des partenariats propriétaires/collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place encore peu répandue, méconnaissance du dispositif. - Nécessite un accompagnement juridique et notarial coûteux. - Rémunération pas automatique : doit être négociée avec la collectivité ou le financeur.

Conclusion

- La gestion durable de l'eau en agriculture ne peut reposer sur un **instrument unique** mais sur **une combinaison cohérente** de dispositifs **financiers, juridiques** et **organisationnels** adaptés aux réalités territoriales et aux profils variés des agriculteurs et sur une **politique plus globale**.
 - L'importance d'une **gouvernance** inclusive et lisible, d'une **coopération** multi-acteurs et d'une **ingénierie** de proximité pour renforcer l'efficacité des politiques publiques.
 - L'enjeu est d'impliquer pleinement les agriculteurs comme **co-constructeurs** de projets collectifs, articulant **durabilité environnementale, viabilité économique** et **justice sociale**.
-

Limites de l'étude

1. Taille de l'échantillon agricole :

L'étude repose sur un échantillon d'agriculteurs trop restreint ce qui réduit la représentativité statistique des résultats et ne permet pas d'extrapoler de manière fiable à l'ensemble de la population agricole concernée.

2. Manque d'implication des acteurs privés

- L'enquête n'a pas intégré de manière suffisante les entreprises et d'autres acteurs privés susceptibles de financer ou de co-construire des PSE ce qui limite la compréhension des leviers de financement privé et les conditions d'élargissement des dispositifs au-delà du seul soutien public.
-

**ET VOUS, QU'EN
PENSEZ-VOUS ?**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



YONNE ET NIÈVRE

l.liege@cpie-yonnenievre.org

03 86 45 57 55

RECOMMANDATIONS

1. Articuler dispositifs et filières économiques

Les aides environnementales doivent être reliées à des **filières structurées** et à de **vrais débouchés** pour sécuriser l'engagement des agriculteurs. La construction de filières territoriales, la contractualisation et la valorisation différenciée sont indispensables pour réduire le risque économique.

2. Territorialiser et rendre flexibles les aides

Les MAEC et autres dispositifs doivent être adaptés aux **spécificités locales** et **simplifiés administrativement**. Une plus grande **flexibilité** et une **revalorisation des montants** permettraient d'assurer leur efficacité face aux aléas climatiques.

3. Améliorer la gouvernance et la coordination

La **dispersion des responsabilités** entre institutions nuit à la lisibilité et à l'efficacité des politiques. Des instances intégrées à l'échelle des bassins versants faciliteraient la coordination, le suivi et le financement partagé.

RECOMMANDATIONS

4. Impliquer les agriculteurs dans la décision

Les dispositifs sont plus efficaces lorsqu'ils sont **co-construits** avec les exploitants. Cette implication renforce la confiance et l'appropriation des mesures.

5. Consolider et diversifier les PSE

Les PSE doivent offrir une rémunération plus juste, diversifier leurs financements et sécuriser leurs engagements dans le temps.

6. Garantir des prix justes et corriger les distorsions

Les prix agricoles doivent intégrer les **coûts environnementaux** pour rendre les pratiques vertueuses compétitives. Des bonus-malus, labels crédibles et soutiens aux filières locales peuvent renforcer cette valorisation.

7. Sensibiliser et partager le risque

Informier et démontrer les bénéfices des pratiques agroécologiques est crucial pour convaincre les agriculteurs.

Analyse des leviers d'amélioration des MAEC :

entre incitations réelles et adaptations structurelles

01

Revaloriser les aides pour une incitation réelle

Besoin d'une rémunération modulée selon :

- Niveau d'effort environnemental.
- Types de cultures et systèmes d'exploitation.
- Contraintes spécifiques des territoires (Yonne, Nièvre).

02

Simplifier l'administration et introduire de la flexibilité

- Besoin d'intégrer les aléas climatiques ou économiques comme motifs d'assouplissement des engagements contractuels.
- .

03

Renforcer l'accompagnement technique personnalisé

- Nécessité d'un refinancement public du conseil agricole pour garantir un accompagnement de proximité, gratuit et adapté aux fermes.
- Préférence pour des conseils individualisés plutôt que des formations standardisées.

04

Territorialiser les dispositifs et renforcer l'ingénierie locale

- Mise en œuvre actuelle jugée trop descendante.
- Besoin d'une co-construction locale des mesures, avec les agriculteurs et structures de proximité.
- Renforcement des capacités techniques et humaines des collectivités locales et des animateurs.

05

Évaluer et reconnaître les résultats environnementaux

- Le mode actuel d'évaluation est trop figé (surface, pratiques de référence).
- Proposition d'un système orienté résultats : rémunération a posteriori, liberté des moyens, reconnaissance de l'innovation et des pratiques agroécologiques émergentes.